



SEGPA - Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

RAPPEL HISTORIQUE

- Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015
- La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013
- La circulaire n° 2009-060 du 24 avril 2009
- La circulaire n° 2006-139 du 29 août 2006
- Les circulaires n° 2006-139 du 29 août 2006 et n° 2009-060 du 24 avril 2009 concernant la Segpa sont abrogées. La mise en œuvre des nouvelles dispositions inscrites dans la présente circulaire est effective à compter de la rentrée 2016.

1. Objectifs généraux

- **1.1 Le public concerné**
- Accueil d'élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.
- Elèves ne maîtrisant pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle 4C.
- La Segpa n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.

1.2 Une structure reposant sur une taille minimale

- Les enseignements s'appuient sur les programmes et les compétences visés en collège.
- La Segpa doit avoir une taille minimale de quatre divisions (de la sixième à la troisième) pour permettre aux élèves d'accomplir un cursus complet dans un même collège. (Préconisation des nouveaux textes)
- Chaque division ne doit pas, dans toute la mesure du possible, excéder 16 élèves.

2. Quelles sont les modalités d'admission ?

- Les modalités d'admission des élèves au sein de ces établissements sont précisées dans la circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015.
- La section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) est une structure qui a toute sa place dans le traitement de la grande difficulté scolaire

Vers une excellence maîtrisée

- Les enseignants spécialisés qui y exercent instaurent un climat de confiance et un contexte pédagogique stimulant.
- Méthodes pédagogiques spécifiques mises en œuvre, pour permettre aux élèves qui en bénéficient de poursuivre leurs apprentissages tout en préparant leur projet professionnel.
- Les démarches pédagogiques utilisées prennent en compte les difficultés rencontrées par chaque élève et s'appuient sur ses potentialités pour l'aider à construire et à réaliser son projet de formation.

Vers de nouveaux horizons

- Les circulaires n° 2006-139 du 29 août 2006 et n° 2009-060 du 24 avril 2009 concernant la Segpa sont abrogées. La mise en œuvre des nouvelles dispositions inscrites dans la **circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015** est effective à compter de la rentrée 2016.

Une structure spécifique pour une meilleure inclusion des élèves

- Si la Segpa permet aujourd'hui la mise en œuvre d'une pédagogie attentive aux besoins des élèves qui en relèvent, elle doit nécessairement évoluer pour mieux répondre à leurs besoins éducatifs particuliers, aux attentes des familles, s'adapter davantage aux compétences des élèves et favoriser les projets communs entre les classes de collège et la Segpa.
- L'inclusion peut favoriser l'évolution des compétences et influencer sur le comportement des élèves **qui en bénéficient.**
(nouveau)

LA SEGPA du collège

Louis Henry HUBERT-DELISLE

1. Une structure dans le collège

- Capacité d'accueil maximum de **128 élèves**.
- **Elèves originaires de** Sainte-Rose, Bras-Panon et Plaine des Palmistes.
- Répartition des élèves dans 8 divisions. (tableau ci-dessous)

Classe	601	602	501	502	401	402	301	302	Total
Filles									
Garçons									
Effectif	16	16	16	16+1	16	15	16	17 (-1)	128
Total	32		32		31		32		128

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

1. L'enseignement général

- Une équipe pédagogique plurielle et élargie composée de:
- 6 PE spécialisés option(F)
- 6 PLC langue vivante anglaise,
- 2 PLC en arts plastiques et 2 en musique,
- 2 PLC en technologie en sixième et cinquième
- 6 pour l'EPS
- 2 Assistantes Pédagogiques pour les modules 6^{ème} /5^{ème}
- 2 PLC pour la préparation des élèves motivés au DNBPro (1 en Français et 1 en Mathématiques)
- 1 PLC Lettres pour la co-animation en 6^{ème}
- 1 PLC SVT pour le co-enseignement en 6^{ème}

1. L'enseignement technique

- 4 PLP (1 horticulture, 1 HAS, 2 Habitat)

L'enseignement préprofessionnel technique

- Quatre PLP (Professeur de Lycée Professionnel) assurent l'enseignement technique dans 3 champs disciplinaires sur les plateaux techniques (PT) suivants
- Les PLP des PT mettent en œuvre l'ouverture vers les métiers des champs depuis maintenant trois ans.
- Il est légitime de souligner l'implication dans les projets transversaux auprès d'autres collégiens.

Les champs professionnels

CHAMPS PROFESSIONNELS	<u>HAS</u> : Hygiène Alimentation et Services	<u>ERE</u> : Espace Rural et Environnement	<u>HABITAT</u>	
PLATEAUX TECHNIQUES	Atelier des techniques culinaires	Horticulture	Menuiserie	Métallerie
EXTENSIONS	Entretien hygiène des locaux Entretien du linge de maison(lavage, repassage..)	Maraîchage Entretien d'espaces verts	Plomberie Peinture	Carrelage Entretien de cycles
ENSEIGNANT	PLP: arrivéé dans l'établissemnt en février 2016	2 ^{ème} ANNEE SUR LE POSTE PLP	12 ANS SUR LE POSTE PLP	5 ANS SUR LE POSTE PLP
INTERVENTION AU COLLEGE	Petit déjeuner anglo-saxon	Projet de voyage et de co-enseignement avec 2 professeurs de SVT en construction	Sur sollicitation	

Un collège plus inclusif(1)

- Au sein d'un collège plus inclusif, la Segpa, bien identifiée comme **structure**, doit permettre, pour les élèves issus de classes de **CM2 pré-orientés** en Segpa, de poursuivre les enseignements du cycle de consolidation, et pour l'ensemble des élèves en situation **de grande difficulté scolaire** d'être mieux pris en compte dans le cadre de leur scolarité en collège.
- Les professeurs des écoles spécialisés (option F), ainsi que leurs collègues professeurs de collège et professeurs de lycée professionnel, sont garants de la qualité des enseignements dispensés aux élèves de Segpa.
- Ils construisent les progressions et les projets d'enseignement adaptés aux besoins des élèves.